AVIS ÉCOLOGIQUE

OBJET:	**Avis écologique pour une partie du lot 5 124 026, à Saint-Stanislas-de-Kostka.**
DATE:	8 juillet 2022
CLIENT:	Mme Marie-Josée Leboeuf & M. Robert Leboeuf Chemin du Canal Saint-Stanislas-de-Kostka (Québec), J0S 1W0
EXPÉDITEUR :	Évolution Environnement inc. 58, rue de Brésoles, bureau 2 Montréal (Québec), H2Y 1V5
DOSSIER ÉE :	2021-301

ÉVOLUTION ENVIRONNEMENT INC.

LISTE DES ACRONYMES

CDPNQ : Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec

CIC : Canards Illimités Canada

CMM : Communauté métropolitaine de Montréal

COSEPAC : Comité sur la situation des espèces en péril au Canada

EMVS : Espèce menacée, vulnérable ou susceptible d'être ainsi désignée au Québec

EVEE : Espèce végétale exotique envahissante

FACH : Facultative des milieux humides

LEP : Loi sur les espèces en péril au Canada

LEMV : Loi sur les espèces menacées et vulnérables du Québec

LQE : Loi sur la qualité de l'environnement du Québec

MAPAQ : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

MDDEFP : Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec, entre 2012 et 2014

MDDELCC : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec, entre 2014 et 2018

MELCC : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec, de 2018 à aujourd'hui

MERN : Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec, de 2014 à aujourd'hui

MFFP : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec

MRN : Ministère des Ressources Naturelles du Québec, de 2012 à 2014

RAMHHS : Règlement sur les activités dans des milieux humides, hydriques et sensibles

REAFIE : Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement

SIGÉOM : Système d'information géominière du Québec

ZIS : Zone d'intervention spéciale du Québec en vertu d'un décret (en lien avec la plaine inondable), valide jusqu'au 28 février 2022, mais dont la limite a été reconduite dans le Règlement concernant la mise en œuvre provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations, en vigueur depuis le 1er mars 2022, aussi appelé « régime transitoire ».

1 INTRODUCTION

1.1 MISE EN CONTEXTE

Dans le cadre d'un projet de développement résidentiel, madame Marie-Josée Leboeuf et monsieur Robert Leboeuf ont mandaté Évolution Environnement inc. afin d'obtenir un avis écologique sur une partie du lot 5 124 026, à Saint-Stanislas-de-Kostka.

Le présent avis écologique traite notamment des objectifs, de la zone d'étude, des composantes du milieu naturel selon les sources de données consultées et les inventaires de terrain ainsi que des principales réglementations environnementales pouvant influencer le développement de la propriété. Les composantes écologiques particulières relevées sur la propriété et nos recommandations à leur égard sont résumées en conclusion.

1.2 OBJECTIFS

L'avis écologique vise à identifier et à décrire les éléments suivants du milieu récepteur :

- Les milieux humides (étang, marais, marécage ou tourbière);
- Les milieux terrestres;
- Les milieux hydriques (cours d'eau, rive/bande de protection riveraine et zones inondables);
- Les espèces floristique et faunique menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées (EMVS);
- Les habitats faunique ou floristique désignés par Règlement;
- Les aires protégées inscrites au registre du MELCC et les écosystèmes forestiers exceptionnels;
- Les espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE).

Cet avis écologique est un outil d'aide à la décision en amont de tout projet, permettant d'identifier les principaux éléments qui pourraient influencer le potentiel de développement de la propriété à l'étude. Il ne remplace pas une étude écologique complète telle que requise dans une demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE pour l'empiétement en milieux humides ou hydriques. Dans ce dernier cas, un inventaire plus exhaustif et répondant aux exigences du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) doit être réalisé au terrain. De plus, cet avis écologique ne répond pas intégralement à la section « Écologie du milieu visé par le projet », soit les points 3.15 à 3.25 du *Formulaire de demande d'autorisation pour réaliser un projet assujetti à l'article 22, al. 1, par. 3 de la LQE*. Cette demande d'autorisation s'applique, notamment, au traitement et à la gestion des eaux pluviales d'un projet de développement.

Il est à noter que préalablement à la réalisation du projet, le promoteur ou le propriétaire doit vérifier, auprès de la ville concernée, si son projet de développement est conforme à la réglementation municipale. Le présent avis écologique prend en considération les principales réglementations municipales pouvant s'appliquer au projet, sans toutefois les analyser de façon exhaustive. Notamment, le présent avis ne traite pas des sols contaminés ou des permis d'abattage d'arbres et de la réglementation s'y rattachant.

1.3 ZONE D'ÉTUDE

La zone d'étude est localisée à Saint-Stanislas-de-Kostka, au sud du fleuve Saint-Laurent et à l'ouest du chemin du Canal. Plus précisément, la zone d'étude correspond à une partie du lot 5 124 026 du cadastre rénové du Québec et couvre une superficie de 50 715 m^2 (5,07 ha). Le tableau 1 présente les renseignements généraux relatifs à la zone d'étude et la carte 1 de l'annexe A montre sa localisation.

Tableau 1. Informations relatives à la localisation de la zone d'étude.

Informations	Zone d'étude
Désignation cadastrale	Une partie du lot 5 124 026 du cadastre rénové du Québec
Région administrative	Montérégie (16)
MRC	Beauharnois-Salaberry
Municipalité ou ville	Saint-Stanislas-de-Kostka
Projection cartographique	NAD 1983 MTM 8
Coordonnées approximatives du centroïde	Latitude: 45°12'47.4"N Longitude : 74°09'14.7"O
Affectation du territoire	Urbaine à caractère rural
Zonage	Habitation (H-20)

2 MÉTHODOLOGIE

2.1 RECHERCHE DOCUMENTAIRE

Préalablement à la visite de terrain, des recherches dans les bases de données disponibles ont été réalisées. Notamment, les données consultées sont :

- La cartographie interactive du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN, 2022);
- La Géobase du réseau hydrographique du Québec (GRHQ) du MERN (2019);
- La cartographie interactive du système d'information géominière (SIGÉOM) du MERN (2018);
- L'outil Info-Sols du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ, 2022);
- La cartographie interactive des milieux humides pour les secteurs habités du sud du Québec selon Canards Illimités Canada (CIC) et le MELCC (2019);
- La cartographie interactive des milieux humides potentiels du Québec (MELCC, 2022a);
- La base de données des zones à risques d'inondation (BDZI) du MELCC (2018a);
- La cartographie des zones inondables de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) (2019a);
- Le registre des aires protégées du Québec (MELCC, 2020b);
- Les données du 5e inventaire écoforestier du Québec et des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP, 2020d);
- Les images satellitaires disponibles sur Google Earth;

- Le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Beauharnois-Salaberry, mis à jour le 10 février 2022 (MRC de Beauharnois-Salaberry, 2022);
- Le règlement N° 330-2018 relatif au zonage de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, mis à jour le 16 décembre 2021 (Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, 2018)

2.2 ANALYSE CARTOGRAPHIQUE ET PHOTO-INTERPRÉTATION

La photo-interprétation et l'analyse cartographique des données disponibles pour le secteur d'étude ont été réalisées préalablement à l'inventaire sur le terrain. Ce travail permet d'identifier les composantes environnementales potentielles du site, soit les communautés végétales, les milieux humides, les milieux hydriques, les espaces aménagés et/ou autres éléments, lesquels peuvent ensuite être validés sur le terrain.

2.3 TOPOGRAPHIE, GÉOLOGIE, GÉOMORPHOLOGIE ET PÉDOLOGIE

Le modèle numérique de terrain (MNT) issu des données LiDAR du MFFP (2018b) d'une résolution spatiale de 1 mètre a été utilisé pour générer les courbes topographiques et évaluer l'élévation et la topographie du site. Les données pédologiques de l'outil Info-Sols du MAPAQ ainsi que le SIGÉOM ont été consultées afin de mieux connaître la géologie, la géomorphologie et la pédologie du secteur. Ces données permettent de planifier et d'aider à l'interprétation des inventaires de sols réalisés sur le terrain.

De plus, le sol a été caractérisé à l'aide de sondages pédologiques à chaque station d'inventaire (voir la section 2.5.2 pour plus de détails).

2.4 TRAVAUX DE TERRAIN

Une visite de terrain a été réalisée par Daphné Giuristante, biogéographe, et Thierry Le Corff technicien en bioécologie chez Évolution Environnement inc., le 25 mai 2022. Lors des inventaires, la zone d'étude a été parcourue afin de délimiter et de caractériser les diverses composantes écologiques du milieu, ci-après énumérées.

Les données ont été relevées au terrain directement dans des formulaires électroniques géoréférencés, à l'aide de l'application QField sur tablette Galaxy Tab Active Pro (SM-T547) de Samsung, ainsi qu'un récepteur GNSS d'appoint GLO de Garmin. Les données relevées au terrain ont ensuite été cartographiées avec QGIS 3.10.

2.5 MILIEUX HUMIDES

Préalablement à la visite du site, le potentiel de présence de milieux humides dans la zone d'étude est évalué par analyse cartographique des milieux humides de CIC et du MELCC (CIC et MELCC, 2019), des milieux humides potentiels du Québec du MELCC (MELCC, 2019a), du 5e inventaire écoforestier du Québec méridional (MFFP, 2018a) ainsi que par photo-interprétation des images aériennes ou satellitaires.

La présence de milieux humides sur le site et leurs limites sont vérifiées sur le terrain, puis cartographiées. La délimitation des milieux humides est faite selon la méthode botanique simplifiée, telle que décrite dans le guide *Identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional* (Lachance et al., 2021), ci-après nommé « Guide ». Le statut « Obligé des milieux humides » ou « Facultatif des milieux humides » des plantes inventoriées est tiré du même ouvrage. Lorsque l'information n'y figure pas, le statut hydrique de la *National Wetland Plant List* (Lichvar *et al.*, 2016), région Northcentral & Northeast (NCNE), est utilisé. Les statuts OBL, FACW, FAC, FACU et UPL de l'USDA correspondent au Québec aux statuts OBL, FACH, NI, NI et NI. Lorsqu'aucun statut hydrique n'est attribué, l'espèce doit être considérée comme UPL (*upland*, soit NI au Québec) (Lichvar *et al.*, 2016).

La nomenclature taxonomique utilisée est celle de la base de données des plantes vasculaires du Canada (VASCAN). Dans les cas où les espèces observées sont seulement partiellement identifiables (critères d'identification manquants), les normes de nomenclature ouverte suggérées par Sigovini *et al.*, 2016 sont utilisées. Les abréviations « sp. » (*species* : remplace l'épithète spécifique lorsque seulement identifiable au genre) et « cf. » (*confer* : préfixe à l'épithète spécifique lorsque comparable à une espèce connue, mais que l'identification reste incertaine) sont utilisées. Par praticité, « cf. » est noté, s'il y a lieu, dans la première colonne du tableau d'inventaire de la végétation.

De plus, l'appellation des différents milieux humides est fondée sur la description du Guide: étang, marais, marécage et tourbière.

En complément, des photographies sont prises pour chaque milieu humide répertorié.

2.6 MILIEUX TERRESTRES

Les principaux milieux terrestres sont identifiés, préalablement à la visite du site, par l'analyse cartographique du 5e inventaire écoforestier du Québec méridional (MFFP, 2018a) ainsi que par photo-interprétation des images aériennes ou satellitaires.

La présence de ceux-ci et leurs limites sont ensuite validées sur le terrain, puis cartographiées. Les stations sont réparties dans chaque association végétale homogène, soit une station par type d'association végétale. Les milieux terrestres sont délimités en communautés végétales homogènes (dominances, codominances, stade évolutif, etc.).

2.7 MILIEUX ANTHROPIQUES

Les milieux anthropiques sont identifiés par analyse cartographique et par photo-interprétation préalablement à la visite du site. Ils correspondent à des milieux où les composantes végétation, sol et eau, sont perturbées de façon permanente (aire aménagée, champ agricole actif, milieu remblayé, etc.). La présence de ceux-ci et leurs limites sont ensuite validées sur le terrain, puis cartographiées. Aucune station d'inventaire n'est réalisée dans ces milieux.

2.8 MILIEUX HYDRIQUES

2.8.1 COURS D'EAU

Préalablement à la de terrain, la Géobase du réseau hydrographique du Québec (GRHQ) (MERN, 2019) et les lits d'écoulement potentiels issus du LiDAR (MFFP, 2020c) ont été consultés afin d'identifier les cours d'eau et les lits d'écoulement répertoriés sur le site.

Si une cartographie interactive des cours d'eau est disponible sur le site internet de la MRC et/ou de la ville concernée, celle-ci est consultée afin de vérifier la présence de cours d'eau répertoriés dans le secteur d''étude. En cas d'absence de carte interactive, une demande d'information est adressée à la MRC et/ou à la Ville pour connaître les cours d'eau répertoriés dans la zone d'étude par les organismes municipaux.

Au terrain, les cours d'eau préalablement identifiés par les différentes sources de données sont vérifiés et leur tracé est relevé. Des caractéristiques sommaires du cours d'eau sont notées (débit, largeur, etc.) et des photographies sont prises. De plus, lorsqu'un cours d'eau est relevé au terrain, la pente et la hauteur des talus sont notées.

En l'absence de cours d'eau, aucun relevé de la ligne naturelle des hautes eaux (LNHE) n'est effectué.

2.8.2 RIVE/BANDE DE PROTECTION RIVERAINE

Lorsque des cours d'eau sont relevés dans la zone d'étude ou à sa proximité immédiate, la réglementation municipale est consultée afin d'établir la profondeur de la rive.

2.8.3 ZONES INONDABLES

La cartographie des zones inondables de la MRC de Beauharnois-Salaberry a été consultée pour savoir si le site se localise en zones inondables.

La base de données des zones à risques d'inondation (BDZI) du MELCC (2018a) est également consultée pour vérifier si le site se localise en zones inondables.

De plus, la Zone d'intervention spéciale (ZIS), annexe 2 modifiée du MELCC (2019b), est consultée afin de savoir si la zone d'étude est incluse dans son périmètre. La ZIS était valide jusqu'au 28 février 2022.Toutefois, le périmètre de la ZIS, maintenant désigné sous le terme « territoire inondé », a été reconduit dans le Règlement concernant la mise en œuvre provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations, en vigueur depuis le 1er mars 2022 (Gouvernement du Québec, 2021b) désigné également « régime transitoire ».

2.9 DONNÉES FAUNIQUES

Aucun inventaire faunique n'a été réalisé dans le cadre de ce mandat.

2.10 ESPÈCES MENACÉES, VULNÉRABLES OU SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AINSI DÉSIGNÉES (EMVS)

Des demandes d'information ont été adressées au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) le 9 mars 2022, afin d'obtenir les occurrences des espèces floristiques ou fauniques menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées (EMVS) répertoriées dans un rayon de 8 km autour de la zone d'étude.

De plus, les espèces floristique et faunique à statut particulier observées lors des visites de terrain sont notées et leur localisation est cartographiée, le cas échéant.

2.11 ESPÈCES VÉGÉTALES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EVEE)

Les espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE) observées dans la zone d'étude sont notées, le cas échéant. Ces espèces sont celles figurant à l'*Outil de détection des espèces exotiques envahissantes*, nommé aussi « Sentinelle » (MELCC, 2022b).

Deux autres listes de plantes exotiques envahissantes également élaborées par le ministère sont utilisées dans l'identification des EVEE présentes sur le site. Il s'agit de la *Liste des espèces exotiques envahissantes* (MDDELCC, 2018) ainsi que des espèces énumérée au document *Plantes exotiques envahissantes nuisibles à surveiller* (MELCC, 2020a).

3 DESCRIPTION DU MILIEU

3.1 TOPOGRAPHIE, GÉOLOGIE, GÉOMORPHOLOGIE ET PÉDOLOGIE

3.1.1 TOPOGRAPHIE

Selon le modèle numérique de terrain (MNT) issu des données LiDAR du MFFP (2018b) la topographie montre que le centre et l'est à quelques mètres plus élevé que le reste de la zone d'étude. L'élévation moyenne est d'environ 47 mètres au-dessus du niveau moyen de la mer.

3.1.2 GÉOLOGIE ET GÉOMORPHOLOGIE

Selon le Système d'Information Géominière du Québec (SIGÉOM) (2018), la zone à l'étude se situe dans la province géologique de la plate-forme du Saint-Laurent, dans la zone des Basses-terres du Saint-Laurent. Le site fait partie de la formation de Beauharnois, datant de l'Ordovicien inférieur. On y retrouve de la dolomie massive homogène ou fortement laminée, du calcaire cristallin et du shale. La zone à l'étude n'est pas un site géologique exceptionnel.

Au niveau de la géomorphologie du sol, la zone d'étude se situe sur des sédiments glaciomarins fins d'eau profonde.

3.1.3 PÉDOLOGIE

Les données pédologiques de l'outil Info-Sols (MAPAQ, 2022) indiquent que le site est localisé sur un sol loameux de type limon (TLIM) dans la portion ouest et un sol de type argile limoneuse (TALI) dans la portion est.

3.2 MILIEUX HUMIDES

Les inventaires terrain ont permis de relever la présence de trois types de milieux humides dans la zone d'étude, soit une aulnaie, une roselière et une cédrière. Ceux-ci sont décrits dans les sections suivantes. Au total, ces milieux humides occupent une superficie de 13 566 m^2, soit environ 27 % de la superficie de la zone d'étude (voir carte 2, annexe A).

Le tableau 2 de la section 3.6 donne la superficie de chaque milieu observé ainsi que leur proportion à l'intérieur de la zone d'étude.

3.2.1 MH01 – AULNAIE

Trois aulnaies sont présentes au sud-ouest de la zone d'étude. Ce type de milieu humide couvre une superficie de 2 018 m^2, soit environ 4 % du site. Ce milieu est situé dans les zones ou l'élévation est la moins élevée et est caractérisé par la présence d'aulnes rugueux.

Les trois aulnaies (MH01a, MH01b et MH01c) présentes sur le site sont caractérisées par une végétation typique des milieux humides et présentent plusieurs indicateurs hydrologiques. En effet, les trois milieux sont inondés et ont une odeur de soufre (voir photo 1, annexe D). En raison de l'odeur de soufre, le sol est considéré hydromorphe selon Lachance et al. (2021).

La dominance des espèces hygrophiles et la présence d'indicateurs hydrologiques primaires permettent de conclure que le marécage à aulnes rugueux correspond à un milieu humide (Lachance et al., 2021).

3.2.1.1 CONNECTIVITÉ AVEC UN COURS D'EAU OU AUTRE MILIEU HUMIDE

L'aulnaie MH01a est connectée à la roselière présente sur le site.

3.2.1.2 PERTURBATIONS

L'aulnaie MH01a est entourée d'une roselière. Malgré l'absence de roseau commun dans ce milieu, il est possible que celui-ci arrive à envahir l'entièreté du MH01a dans le futur.

3.2.2 MH02 – ROSELIÈRE

La phragmitaie s'étend de façon linéaire de l'extrémité nord-ouest jusqu'au sud-ouest de la zone d'étude. À certains endroits, le sol est inondé et la densité du roseau commun tellement élevée qu'il est impossible de marcher dans le milieu (voir photo 2, annexe D). La roselière couvre une superficie totale de 9 498 m^2, soit environ 19 % du site. Ce milieu s'étend aussi à l'extérieur de la zone d'étude, à l'ouest.

Le roseau commun est l'espèce dominante de ce milieu, mais il est possible de trouver aussi quelques individus de saules et de frênes rouges.

Selon Lachance et al. (2021), la dominance des espèces hygrophiles et le sol inondé sont suffisants pour conclure au statut humide de la roselière.

3.2.2.1 CONNECTIVITÉ AVEC UN COURS D'EAU OU AUTRE MILIEU HUMIDE

La roselière est connectée à l'aulnaie MH01a.

3.2.2.2 PERTURBATIONS

Ce milieu est très perturbé puisque le roseau commun, une espèce exotique envahissante, domine presque à 100 % la strate herbacée du milieu.

3.2.3 MH03 – CÉDRIÈRE

La cédrière est située dans la portion est de la zone d'étude. Ce milieu couvre une superficie de 2 050 m^2, soit environ 4 % du site.

Puisque la végétation en strate arborescente et arbustive était fortement dominée par les thuyas occidentaux, une espèce facultative des milieux humides, la végétation est considérée comme typique des milieux humides selon Lachance et al.(2021a). Cependant, aucune station pédologique n'a été effectuée afin de déterminer si le sol était hydromorphe et aucun indicateur hydrologique primaire ou secondaire n'a été repéré à cet endroit. Le statut humide de la cédrière serait donc à confirmer lors d'inventaires plus précis. Une photo du milieu humide MH03 est disponible à l'annexe D (voir photo 3, annexe D).

3.2.3.1 CONNECTIVITÉ AVEC UN COURS D'EAU OU AUTRE MILIEU HUMIDE

Ce milieu humide est isolé puisqu'il n'est pas connecté à un autre milieu humide ni à un cours d'eau.

3.2.3.2 PERTURBATIONS

Aucune perturbation n'a été relevée dans la cédrière.

3.3 MILIEUX TERRESTRES

Trois types de milieux terrestres ont été relevés dans la zone d'étude, soit une forêt de feuillus, une forêt mixte, ainsi qu'une friche herbacée. Les milieux terrestres couvrent une superficie de 37 149 m^2, soit environ 73 % du site (voir carte 2, annexe A).

Le tableau 2 de la section 3.6 donne la superficie de chaque milieu observé ainsi que leur proportion à l'intérieur de la zone d'étude.

3.3.1 MT01 – FORÊT FEUILLUE

La forêt feuillue couvre la majorité de la superficie au nord et est de la zone d'étude. Elle est caractérisée par la forte présence de peupliers faux-trembles et d'érables à sucre (voir photo 4, annexe D). Elle couvre une superficie de 19 523 m^2, soit environ 38 % du site. Il s'agit du milieu terrestre couvrant la plus grande superficie de la propriété.

La majorité des espèces végétales dominant les trois strates ne correspondent pas à une végétation typique des milieux humides. L'évolution de la forêt correspond au stade intermédiaire. De plus, aucun indicateur hydrologique n'a été observé dans la forêt de feuillus. Le régime hydrologique est donc non typique des milieux humides.

Une végétation non typique des milieux humides et une hydrologie non typique des milieux humides permettent de conclure au statut terrestre de la forêt de feuillus.

3.3.1.1 PERTURBATIONS

Des traces de sentiers de VTT sont présentes dans la forêt feuillue. De plus, quelques individus de nerpruns cathartiques, une espèce exotique envahissante, sont présents dans ce milieu.

3.3.2 MT02 – FORÊT MIXTE

La forêt de mixte se trouve au sud de la propriété. Ce milieu occupe une superficie de 7 691 m^2, ce qui correspond à environ 15 % du site. La forêt mixte est caractérisée par la forte présence d'épinettes blanches et de plusieurs espèces de feuillus (voir photo 5, annexe D).

La majorité des espèces végétales, à toutes les strates, ne sont pas typiques des milieux humides.

Aucun indicateur hydrologique n'a été observé dans ce milieu.

Selon Lachance et al. (2021), une végétation non indicatrice des milieux humides, ainsi que l'absence d'indicateur hydrologique permettent de conclure au statut terrestre du peuplement de feuillus mélangés.

3.3.2.1 PERTURBATIONS

Aucune perturbation n'a été observée dans la forêt mixte.

3.3.3 MT03 – FRICHE HERBACÉE

La friche herbacée correspond à une ancienne zone remblayée et occupe le centre et le sud-est de la zone d'étude. Ce milieu couvre une superficie de 9 935 m^2, soit environ 19 % de la zone d'étude. Une partie au sud de la friche herbacée pousse sur du remblai.

Une grande superficie de ce milieu est envahie de roseau commun, une espèce exotique envahissante. (voir carte 2, annexe B). À cet endroit, l'élévation est plus importante, mais le terrain est plat. Au nord-ouest, le roseau commun de la friche se fond avec le roseau commun de la phragmitaie (MH02). Malgré la forte présence du roseau commun (FACH), le reste de la végétation n'est pas typique des milieux humides (voir photo 6, annexe D).

Aucun indicateur hydrologique n'a été observé dans la friche herbacée. Selon Lachance et al. (2021), l'hydrologie est non typique des milieux humides.

Une végétation non typique des milieux humides et l'absence d'indicateur hydrologique permettent de conclure au statut terrestre de la friche herbacée.

3.3.3.1 PERTURBATIONS

La friche herbacée semble avoir fait l'objet d'un déboisement dans les dernières années. Dans sa partie sud, des travaux de remblais ont été effectués. La végétation est perturbée puisqu'il y a une forte présence d'EVEE dans le milieu, soit le roseau commun.

3.4 MILIEUX ANTHROPIQUES

3.4.1 FOSSÉ

Un fossé est présent à l'intérieur du site. Il longe la limite nord de la zone d'étude la séparant du champ agricole qui la borde. La superficie du fossé n'est pas comptabilisée dans la superficie des milieux anthropiques puisque sa largeur est trop étroite.

3.5 MILIEUX HYDRIQUES

3.5.1 COURS D'EAU

Aucun cours d'eau n'est présent dans la zone d'étude ni à sa proximité immédiate selon la carte interactive de la MRC de Beauharnois-Salaberry et la Géobase du réseau hydrographique du Québec (GRHQ, 2019). La visite de terrain a permis de confirmer l'absence de cours d'eau dans la zone d'étude et en bordure immédiate de celle-ci.

3.5.1.1 LNHE

Aucun cours d'eau n'est présent dans la zone d'étude ou à proximité immédiate de celle-ci. En conséquence, la LNHE n'a pas été relevée au terrain.

3.5.2 RIVE/BANDE DE PROTECTION RIVERAINE

Aucun cours d'eau n'est présent dans la zone d'étude ou à proximité immédiate de celle-ci. En conséquence, aucune bande de protection riveraine n'est présente sur la propriété.

3.5.3 ZONES INONDABLES

Selon la demande d'information adressée à la MRC de Beauharnois-Salaberry et selon la base de données sur les zones inondables du MELCC (2018a), le site à l'étude ne se trouve pas en zones de faible courant[1] ou de grand courant[2].

De plus, la zone d'étude ne se trouve pas à l'intérieur du périmètre du territoire inondé (anciennement « ZIS) visé par le Règlement concernant la mise en œuvre provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations, entré en vigueur le 1er mars 2022, aussi nommé « régime transitoire ».

1 Peut être inondé lors d'une crue de récurrence de 100 ans

2 Peut être inondé lors d'une crue de récurrence de 20 ans

3.6 SYNTHÈSE DES MILIEUX

Tableau 2. Superficies et proportion des milieux observés dans la zone d'étude.

Type de milieu et peuplement	Station d'inventaire	Superficie (m²)	Proportion dans la zone d'étude
Milieux humides	**-**	**13 566**	**27 %**
MH01a – Marécage arbustif à aulnes rugueux	-	119	< 1 %
MH01b - Marécage arbustif à aulnes rugueux	-	913	2 %
MH01c - Marécage arbustif à aulnes rugueux	-	1 104	2 %
MH02 – Marais à phragmites	-	9 498	19 %
MH03 – Marécage à thuyas occidentaux	-	2 050	4 %
Milieux terrestres	**-**	**37 149**	**73 %**
MT01 – Forêt de feuillus	-	19 523	38 %
MT02 – Forêt mixte	-	7 691	15 %
MT03 – Friche herbacée	-	9 935	20 %
Milieux anthropiques	-	**-**	**-**
MA01 - Fossé	-	*Non comptabilisée*	*Non comptabilisée*
Milieux hydriques	-	**-**	**-**
Total général		**50 715**	**100%**

3.7 ESPÈCES MENACÉES, VULNÉRABLES OU SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AINSI DÉSIGNÉES (EMVS) FLORISTIQUE

3.7.1 DONNÉES CDPNQ - FLORE

Les données du CDPNQ (CDPNQ) ne relèvent aucune occurrence d'espèces floristiques EMVS à l'intérieur de la zone d'étude. Le CDPNQ répertorie toutefois 17 occurrences relatives à 12 espèces floristiques à l'intérieur d'un rayon de 8 km de la zone d'étude (voir annexe C).

Parmi la liste transmise par le CDPNQ, quatre espèces ont un potentiel jugé « modéré » de se retrouver dans la zone d'étude. En effet, la claytonie de Virginie a un potentiel jugé « modéré » d'être présente dans la forêt de feuillus du site d'étude puisqu'elle correspond à un habitat de qualité pour cette espèce. La probabilité que le l'aulne tendre, soit présent dans un des marécages à aulnes rugueux du site, est également jugé « modérée ». L'aubépine ergot-de-coq et l'aubépine suborbiculaire ont un potentiel jugé « modéré » d'être présentes dans la friche ou à l'orée de la forêt de feuillus.

Les autres espèces énumérées au tableau CDPNQ ont une probabilité jugée « faible » ou « nulle » d'être présentes sur le site, selon les habitats qu'on y retrouve.

3.7.2 ESPÈCES OBSERVÉES

Aucune espèce EMVS floristique n'a été observée dans la zone d'étude lors des inventaires de terrain. Il est toutefois à noter qu'aucun inventaire spécifique aux EMVS floristiques n'a été réalisé dans la zone d'étude. La période d'inventaire était non propice à la détection et identification de la claytonie de Virginie.

La zone d'étude étant perturbée et que certains milieux sont envahis de EVEE, elle est peu propice à l'établissement d'espèces floristiques rares.

3.7.3 PROTECTION LÉGALE

La claytonie de Virginie (potentiel modéré), l'aulne tendre (potentiel modéré) et l'aubépine suborbiculaire (potentiel modéré) sont des espèces « susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables » au Québec. Les espèces désignées « susceptibles » ne bénéficient toutefois d'aucune protection légale selon la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (LEMV). L'aubépine ergot-de-coq a le statut « menacé » au Québec. Les espèces possédant le statut « menacé au Québec » sont protégées par la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (LEMV) et nul ne peut posséder hors de son milieu naturel, récolter, exploiter, mutiler, détruire, acquérir, céder, offrir de céder ou manipuler génétiquement un spécimen ou l'une de ses parties, y compris celle provenant de la reproduction. Si la présence de cette espèce est confirmée et qu'une destruction de son habitat est envisagée, une demande d'autorisation doit être faite auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

3.8 ESPÈCES MENACÉES, VULNÉRABLES OU SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AINSI DÉSIGNÉES (EMVS) FAUNIQUES

3.8.1 DONNÉES CDPNQ - FAUNE

Les données du CDPNQ (CDPNQ) relève d'une occurrence d'espèce faunique EMVS à l'intérieur de la zone d'étude soit la rainette-faux-grillon de l'ouest. Cependant, il est à noter que la précision de cette occurrence est de 150 mètres, elle pourrait donc se trouver à quelques mètres en dehors de la zone d'étude. Sinon, le CDPNQ répertorie un total de 22 occurrences relatives à 9 espèces fauniques à l'intérieur d'un rayon de 8 km de la zone d'étude (voir annexe C).

Parmi la liste transmise par le CDPNQ, trois EMVS fauniques ont un potentiel jugé « élevé » d'être retrouvées sur la propriété, soit la couleuvre brune, la rainette faux-grillon de l'ouest et le petit blongios. En effet, la friche herbacée de la zone d'étude correspond à un habitat d'intérêt et de qualité pour la couleuvre brune, d'autant plus que plusieurs abris potentiels ont été aperçus dans ce milieu lors des inventaires de terrain. La rainette faux-grillon de l'ouest a elle aussi un potentiel jugé « élevé » de fréquenter la zone d'étude. La rainette faux-grillon est associée aux marécages et marais tels que ceux retrouvés dans la zone d'étude. Finalement, le petit blongios est associé aux marais d'eau douce ou la végétation est dense. La roselière pourrait être un habitat de qualité pour cet oiseau. Les couleuvres brunes sont considérées « susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérable au Québec ». Tandis que la rainette faux-grillon de l'ouest et le petit blongios sont considérés comme « vulnérable » au Québec.

Les autres espèces énumérées au tableau CDPNQ ont une probabilité jugée « faible » ou « nulle » d'être présentes sur le site, selon les habitats qu'on y retrouve.

3.8.2 ESPÈCES OBSERVÉES

Aucune espèce faunique EMVS n'a été observée de façon opportuniste dans la zone d'étude lors des inventaires de terrain. Toutefois, aucun inventaire spécifique aux espèces fauniques EMVS n'a été réalisé dans le cadre de ce mandat.

3.8.3 PROTECTION LÉGALE

La couleuvre brune (potentiel élevé) est une espèce « susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable » au Québec. Les espèces désignées « susceptibles » ne bénéficient toutefois d'aucune protection légale selon la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (LEMV). Cependant, la rainette faux-grillon et le petit blongios sont des espèces vulnérables. Les espèces possédant le statut « vulnérable au Québec » sont protégées par la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (LEMV) et nul ne peut posséder hors de son milieu naturel, récolter, exploiter, mutiler, détruire, acquérir, céder, offrir de céder ou manipuler génétiquement un spécimen ou l'une de ses parties, y compris celle provenant de la reproduction. Si la présence de ses deux espèces est confirmée et qu'une destruction de leur habitat est envisagée, une demande d'autorisation doit être faite auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

3.9 AIRES PROTÉGÉES, HABITATS FAUNIQUES ET ÉCOSYSTÈME FORESTIER EXCEPTIONNEL

Selon la cartographie interactive des aires protégées du Québec (MELCC, 2020b), les données sur les habitats fauniques (MFFP, 2020b) et les données des écosystèmes forestiers exceptionnels (MFFP, 2020a), une aire protégée soit la Réserve naturelle de la Baie-des-Brises se trouvent en bordure de la zone d'étude, de l'autre côté de la route. De plus, la zone d'étude se trouve à moins de 300 mètres du fleuve Saint-Laurent. De ce fait, le site se trouve à proximité d'une aire de concentration d'oiseaux aquatiques du Lac Saint-Francois (Canal Port-Lewis).

3.10 ESPÈCES VÉGÉTALES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EVEE)

Lors des inventaires terrain, au moins 2 EVEE ont été répertoriées dans la zone d'étude, soit le roseau commun et le nerprun cathartique.

Les 2 EVEE répertoriées sur le site figurent à la liste de l'Outil gouvernemental « Sentinelle » (MELCC, 2022b).

Puisqu'aucun inventaire de végétation n'a été fait lors des visites de terrain, il est difficile d'évaluer le pourcentage de présence des EVEE sur le site. Cependant, en ce qui concerne le roseau commun, sa présence était fortement dominante dans le milieu MH02 et fortement présente dans le milieu terrestre MT03.

4 CONCLUSION

Évolution Environnement a été mandatée par madame Marie-Josée Leboeuf et monsieur Robert Leboeuf afin de réaliser une étude écologique sommaire sur le lot 5 124 026, situé dans la ville de Saint-Stanislas-de-Kostka.

La zone d'étude couvre 50 715 m² (5,07 ha). Les résultats de l'étude écologique ont permis de conclure que:

- Cinq milieux humides sont présents dans la zone d'étude, dont trois aulnaies, une roselière et une cédrière. Ces milieux humides occupent 13 566 m², soit environ 27 % de la superficie totale du site;

- Aucun cours d'eau n'est présent dans la zone d'étude;

- La zone d'étude ne se trouve pas en zones inondables, ni dans le territoire inondé visé par le Règlement concernant la mise en œuvre provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations, entré en vigueur le 1er mars 2022, aussi nommé « régime transitoire »;

- Selon les données du CDPNQ, quatre espèces floristiques à statut particulier pourraient être présentes dans certains milieux humides de la zone d'étude, soit la claytonie de Virginie, l'aulne tendre, l'aubépine ergot-de-coq et l'aubépine l'aubépine suborbiculaire. Ces espèces sont susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec sauf l'aubépine ergot-de-coqe qui est menacée;

- Selon les données du CDPNQ, trois espèces fauniques susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables, soit la couleuvre brune, la rainette faux-grillon de l'ouest et le petit blongios, qui pourraient fréquenter certains habitats retrouvés sur le site. En effet, la friche herbacée constitue un habitat intéressant pour la couleuvre brune, les marécages sont des habitats pouvant convenir à la rainette faux-grillon et le marais au petit blongios;

- La zone d'étude n'est pas située dans une aire protégée ou dans un habitat faunique désigné et n'abrite aucun écosystème forestier exceptionnel. Cependant, elle se situe en bordure immédiate d'une réserve naturelle et à moins de 300 mètres d'une aire de concentration d'oiseaux aquatiques du lac Saint-François.

En ce qui concerne la principale réglementation environnementale s'appliquant, les principales autorisations requises ou les principales contraintes possibles au développement, les conclusions de notre avis écologique se déclinent comme suit :

- Si un projet de développement prévoit empiéter dans le cours d'eau et sa bande de protection riveraine et/ou dans un milieu humide, une autorisation en vertu des articles 22, 1er alinéa, paragraphe 4° de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) est nécessaire avant le début des travaux. Si le développement projeté est assujetti *à l'article 22, 1er alinéa, par. 3 de la LQE* (traitement et gestion des eaux pluviales), une étude écologique incluant une description du milieu récepteur des eaux pluviales du projet doit notamment accompagner la demande d'autorisation;

- Quant aux trois espèces floristiques et à l'espèce faunique susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec et qui sont potentiellement présentes dans la zone d'étude, celles-ci ne bénéficient d'aucune protection légale en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables. Cependant, dans le cadre de demandes d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE pour un empiétement en milieux humide et hydrique ou pour une

installation ou un prolongement d'égout et d'aqueduc, le MFFP pourrait exiger des inventaires et des mesures d'atténuation pour cette espèce (notamment, la mise en place de barrières d'exclusion et la réalisation d'une campagne de relocalisation des couleuvres). Les deux espèces fauniques et l'espèce floristique ayant le statut « vulnérable au Québec » sont protégées par la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (LEMV) et nul ne peut posséder hors de son milieu naturel, récolter, exploiter, mutiler, détruire, acquérir, céder, offrir de céder ou manipuler génétiquement un spécimen ou l'une de ses parties, y compris celle provenant de la reproduction. Si la présence de ses deux espèces est confirmée et qu'une destruction de leur habitat est envisagée, une demande d'autorisation doit être faite auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

- Si un abattage d'arbres est requis dans le projet, une demande de permis d'abattage sera requise auprès de la Ville. Afin de protéger la période de nidification de la plupart des espèces d'oiseaux nicheurs du Québec, les travaux de déboisement devraient être évités entre le 15 avril et le 15 août, tel que préconisé par le MFFP.

Préalablement à la réalisation du projet, le promoteur ou le propriétaire doit vérifier, auprès de la ville, si son projet de développement est conforme à la réglementation municipale. Le présent avis écologique prend en considération les principales réglementations municipales pouvant s'appliquer au projet, sans toutefois les analyser de façon exhaustive. Notamment, le présent avis ne traite pas des sols contaminés et de la réglementation qui y est reliée. De plus, le promoteur ou propriétaire doit vérifier auprès de la municipalité si son projet se trouve en zones inondables et, le cas échéant, si les travaux projetés respectent les normes du REAFIE[3] et du RAMHHS[4] applicables.

[3] REAFIE : Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (Gouvernement du Québec., 2021)

[4] RAMHHS : Règlement sur les activités dans des milieux humides, hydriques et sensibles (Gouvernement du Québec, 2021a)

Avis écologique préparé par :

Daphné Giuristante, biogéographe, B. Sc.

Révisé par :

Diane Auberson-Lavoie, biologiste, M. Sc.

Dominic Sénécal, biologiste, M. Sc

Le présent rapport a été préparé par Évolution Environnement inc. pour le compte de Marie-Josée Leboeuf et Robert Leboeuf. Son contenu reflète le jugement professionnel d'Évolution Environnement Inc. à la lumière des informations disponibles au moment de sa préparation, de la portée du mandat et de toute autre limitation mentionnée dans le rapport. Il ne saurait tenir compte de tout changement subséquent. La divulgation de tout renseignement faisant partie du présent rapport incombe uniquement au destinataire prévu. Toute utilisation que pourrait en faire une tierce partie ou toute référence ou toutes décisions en découlant sont l'entière responsabilité de ladite tierce partie. Ce tiers reconnaît qu'Évolution Environnement inc. ne pourra être tenue responsable des coûts ou des dommages, s'il en était et peu importe leur nature, pouvant être engagés ou subis par ce tiers ou par tout autre tiers à la suite d'une décision ou d'une mesure prise en fonction de ce rapport.

5 RÉFÉRENCES

CDPNQ. (2022). *Extractions de la carte interactive sur les espèces en situation précaire. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), Québec.* Ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs (MFFP). https://services-mddelcc.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=2d32025cac174712a8261b7d94a45ac2

CIC et MELCC. (2019). *Milieux humides cartographie détaillée*. Canards Illimités Canada et ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques. Gouvernement du Québec, Partenariat Données Québec. https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/milieux-humides-du-quebec

CMM. (2019). *Risque annuel d'inondation - Annexe B du Règlement de contrôle intérimaire 2019-78 (RCI-2019-78). Feuillet 1/2000. Cartographie interactive*. https://sigma.cmm.qc.ca/application/run/448/embedded

Gouvernement du Québec. (2021). *Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE).* 1–42. https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/Q-2, r. 9.1 /

Gouvernement du Québec. (2021a). © Éditeur officiel du Québec 0 7. *Règlement Sur Les Activités Dans Les Milieux Humides, Hydriques et Sensibles (RAMHHS) Loi Sur La Qualité de l'environnement*, 1–22. https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/Q-2, r. 0.1 /

Gouvernement du Québec. (2021b). *Projet de règlement Règlement concernant la mise en œuvre provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations*. 3157–3184. http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=13&file=2201-F.PDF

Lachance, D., Fortin, G., & G., D. T. (2021). *Identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional* (p. 70 et annexes). Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques - Direction de l'expertise en biodiversité et Direction de l'aménagement et des eaux souterraines. https://doi.org/10.1088/1751-8113/44/8/085201

Lichvar, R. W., Banks, D. L., Kirhnerc, W. N., & Melvin, N. C. (2016). The National Wetland Plant List: 2016 wetland ratings. *Phytoneuron*, *1–17*(April), 166.

MAPAQ. (2022). *Info-Sols - Cartographie interactive*. Gouvernement du Québec et Géomont. http://www.info-sols.ca/

MDDELCC. (2018). *Demande d'accès n°2018-05-32, liste des espèces exotiques envahissantes.* Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

MELCC. (2018). *Base de données des zones à risque d'inondation (BDZI) - Jeu de données géospatiales*. Gouvernement du Québec, Partenariat Données Québec. https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/base-de-donnees-des-zones-inondables

MELCC. (2019a). *Cartographie des milieux humides potentiels du Québec (CMHPQ) 2019 - Jeu de données géospatiales*. Gouvernement du Québec, Partenariat Données Québec. https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/milieux-humides-potentiels

MELCC. (2019b). *Zone d'intervention spéciale Annexe 2 – Arrêté ministériel publié le 30 décembre 2019 - Jeu de données géospatiales*. Gouvernement du Québec, Partenariat Données Québec. https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/zis-annexe2-arrete-30dec2019

MELCC. (2020a). *Plantes exotiques envahissantes nuisible à surveiller. Document de travail. Ministère du développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques*.

MELCC. (2020b). *Registre des aires protégées au Québec - Jeu de données géospatiales*. Gouvernement du Québec, Partenariat Données Québec. https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/aires-protegees-au-quebec#

MELCC. (2022a). *Direction de la connaissance écologique. Cartographie interactive des milieux humides potentiels du Québec.* https://arcg.is/0q9Wan

MELCC. (2022b). *Sentinelle - Espèces exotiques envahissantes - Jeux de données géospatiales*. Gouvernement du Québec, Partenariat Données Québec.

MERN. (2019). *Géobase du réseau hydrographique du Québec (GRHQ) - Jeu de données géospatiales*. Gouvernement du Québec, Partenariat Données Québec. https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/grhq

MERN. (2022). *Cartes et information géographique*. Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), Québec. https://mern.gouv.qc.ca/ministere/cartes-information-geographique/

MFFP. (2018a). *Cartographie du 5e inventaire écoforestier du Québec méridional*. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Secteur des forêts, Direction des inventaires forestiers, Gouvernement du Québec. http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/inventaire/publications-inventaire-forestier.jsp

MFFP. (2018b). *LiDAR - Modèle numérique de terrain (résolution spatiale : 1 m) - Jeu de données géospatiales*. Gouvernement du Québec, Partenariat Données Québec.

MFFP. (2020a). *Écosystème forestier exceptionnel (EFE) - Jeu de données géospatiales*. Gouvernement du Québec, Partenariat Données Québec. https://www.donneesquebec.ca/recherche/fr/dataset/ecosysteme-forestier-exceptionnel-efe

MFFP. (2020b). *Habitats fauniques - Jeu de données géospatiales*. Gouvernement du Québec, Partenariat Données Québec. https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/habitats-fauniques

MFFP. (2020c). *Lits d'écoulements potentiels issus du LiDAR - Jeu de données géospatiales*. Gouvernement du Québec, Partenariat Données Québec. https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/lits-d-ecoulements-potentiels-issus-du-lidar

MFFP. (2020d). *Résultats d'inventaire et carte écoforestière originale - Jeu de données géospatiales*. Gouvernement du Québec, Partenariat Données Québec. https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/resultats-d-inventaire-et-carte-ecoforestiere

MRC de Beauharnois-Salaberry. (2022). *Schéma d'aménagement et de développement révisé*. https://www.mrc-beauharnois-salaberry.com/sites/default/files/Amenagement/SAR/sar165_2022-02-10.pdf

Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka. (2018). *Plan de zonage*. file:///Z:/_2021_Projets/2021-301_TurgeonDavid_StStanislas_AE/06_Livrables/01_21-301_TurgeonDavid_StStanislas_AE/02_Admin/plan-zonage.pdf

SIGÉOM. (2022). *Système d'information géominière du Québec (SIGÉOM) - Carte interactive. Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles*. Gouvernement du Québec. https://sigeom.mines.gouv.qc.ca/signet/classes/I1108_afchCarteIntr

Sigovini, M., Keppel, E., & Tagliapietra, D. (2016). Open Nomenclature in the biodiversity era. *Methods in Ecology and Evolution*, *7*(10), 1217–1225. https://doi.org/10.1111/2041-210X.12594

ANNEXE A. CARTOGRAPHIE

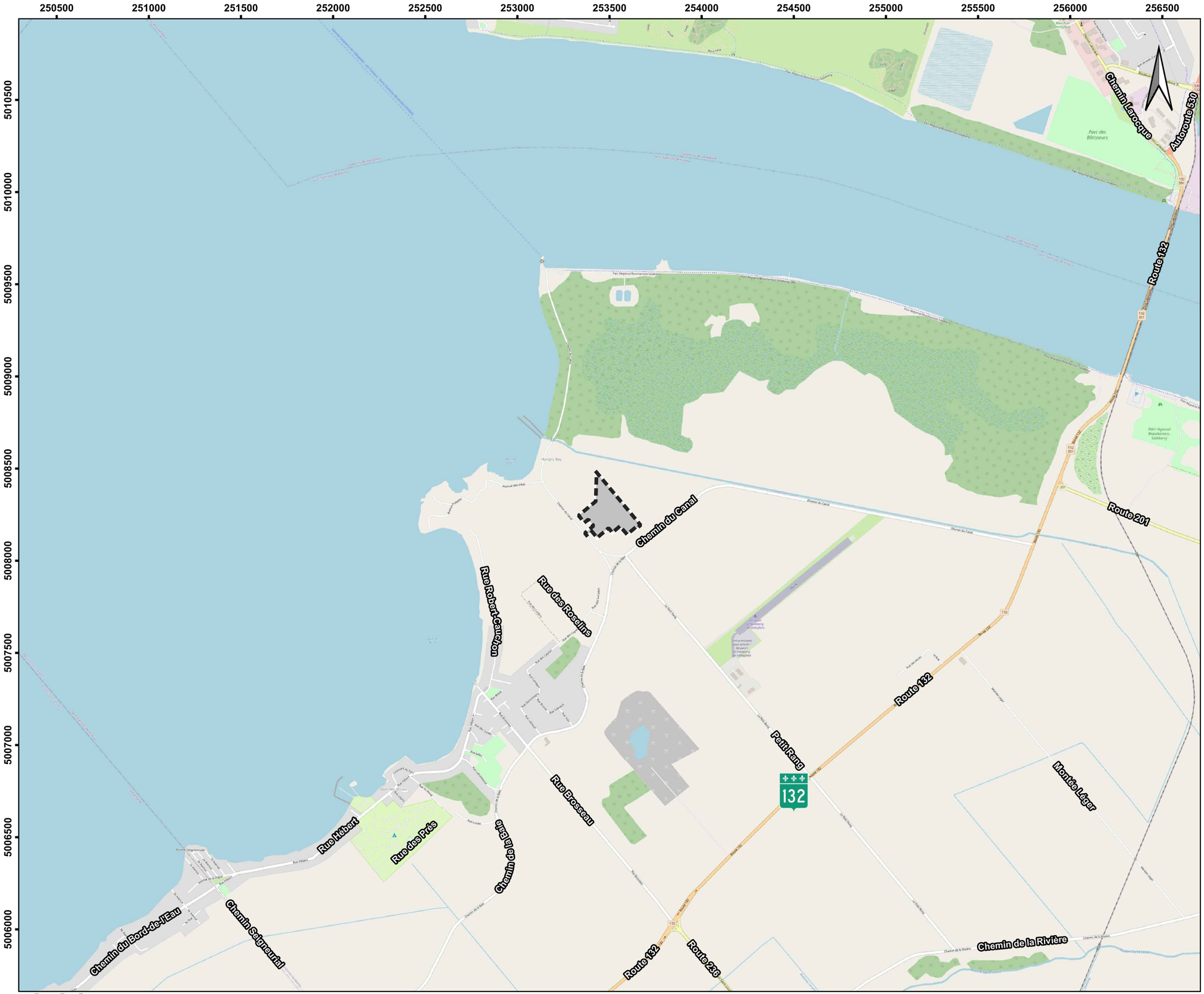

Carte 1

Localisation de la zone d'étude

Composante générale

Zone d'étude (50 715 m²)

0 250 500 750 1 000 Mètres

1:20 000

(Au format original 11x17)

NAD83 (CSRS) / MTM Zone 8, EPGS : 2950
Quadrillage Mercator transverse modifiée de 500 mètres

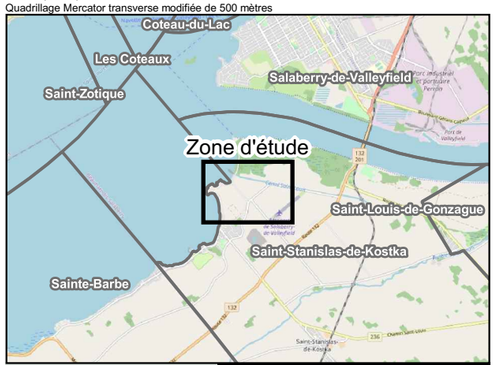

Mme Marie-Josée Leboeuf & M. Robert Leboeuf

Lot 5 124 026

Saint-Stanislas-de-Kostka, Qc

Sources :
Cadastre : MERN, limite administrative : SDA20k
Imagerie aérienne : OpenStreetMap

Préparée par :T. Le Corff
Dessinée par :M.Gratton
Vérifiée par : D.Senécal

2021-301
20 juin 2022

2021-301_carte_220527_TLC

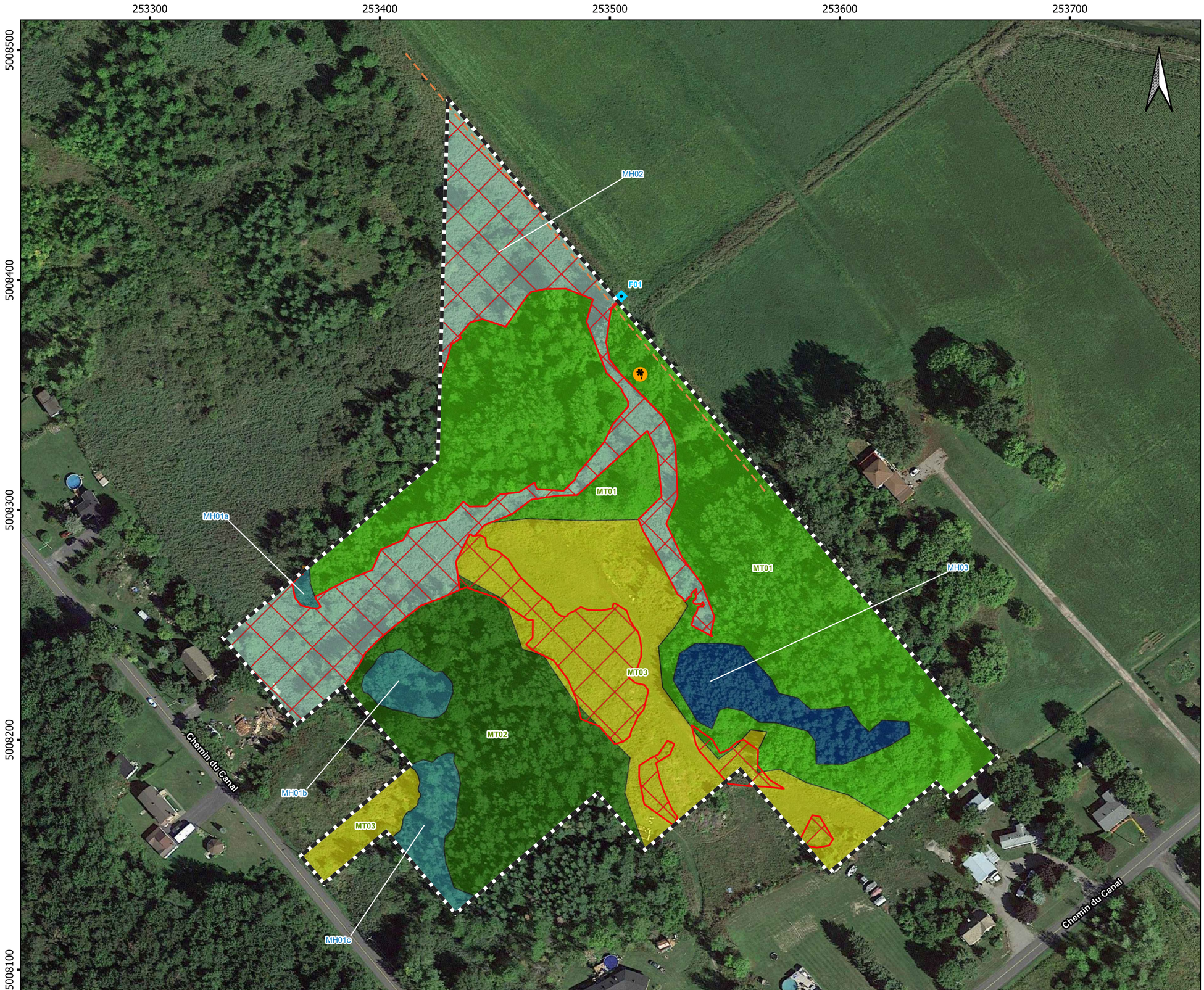

Carte 2

Composantes écologiques de la zone d'étude

Composante générale
- Zone d'étude (50 715 m²)

Station d'échantillonnage
- Station lien hydrologique

Espèce à statut particulier

Vulnérable à la récolte
- Matteuccie fougère-à-l'autruche d'Amérique

Expèce exotique envahissante
- Roseau commun

Milieux humides
- MH01 Aulnaie (2 018 m²)
- MH02 Roselière (9 498 m²)
- MH03 Cédrière (2 050 m²)
- Aulnaie constatée, hors de la zone d'étude (5 m²)

Milieux terrestres
- MT01 Forêt feuillue (19 523 m²)
- MT02 Forêt mixte (7 691 m²)
- MT03 Friche herbacée (9 935 m²)

0 20 40 60 80 Mètres

1:1 600

(Au format original 11x17)

NAD83 (CSRS) / MTM Zone 8, EPGS : 2950
Quadrillage Mercator transverse modifiée de 100 mètres

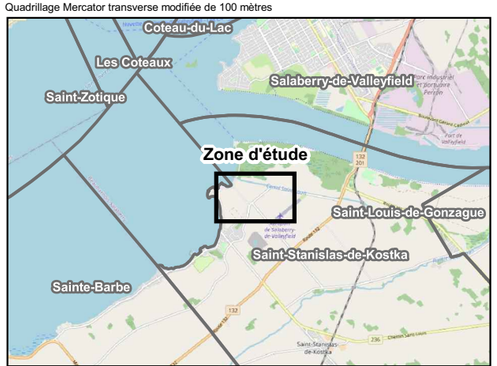

Mme Marie-Josée Leboeuf & M. Robert Leboeuf

Lot 5 124 026

Saint-Stanislas-de-Kostka, Qc

Sources :
Cadastre : MERN, limite administrative : SDA20k, Imagerie aérienne : Google Satellite, OpenStreetMap

Préparée par : T. Le Corff
Dessinée par : M.Gratton
Vérifiée par : D.Senécal

2021-301
27 juin 2022

2021-301 carte_220527_TLC

ANNEXE B. INFORMATION COURS D'EAU À LA MRC

Daphne Giuristante

De: Line Asselin <l.asselin@mrcbhs.ca>
Envoyé: 10 mars 2022 09:07
À: Diane Auberson-Lavoie
Cc: Jean-Francois Filiatrault
Objet: TR: DI MRC - Projet 2021-301 St-Stanislas

Bonjour Mme Auberson-Tremblay,

Sur le lot 5 124 026 à Saint-Stanislas-de-Kostka, il n'y a pas de cours d'eau reconnu comme tel par la MRC en vertu de l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales.* Le plus proche cours d'eau est le canal Saint-Louis.

De même, sur ce lot, il n'y a pas de zone inondable identifiée au schéma d'aménagement. Vous pouvez consulter les cartes des zones inondables au SAR sur le site web de la MRC : https://www.mrc-beauharnois-salaberry.com/fr/services-de-la-mrc/amenagement-et-developpement/outils-de-planification.

Il n'y pas de milieu humide identifié au schéma d'aménagement sur le lot 5 124 026. La MRC est en cours d'élaboration de son plan régional des milieux humides et hydriques, processus qui devrait nous permettre d'améliorer la connaissance des milieux humides à l'échelle de la région. En attendant, certaines informations disponibles sur le site de Données Québec sont tout de même à considérer. Je vous invite à les consulter :

- La cartographie interactive détaillée des milieux humides des secteurs habités du sud du Québec produite par Canards Illimités Canada et le MELCC (2020) : https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/milieux-humides-du-quebec/resource/ad6ac4af-f3f4-4bf5-8048-2e43122d6c33
- La cartographie interactive des milieux humides potentiels du Québec produite par le MELCC (2019) : https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/milieux-humides-potentiels/resource/cec9cd31-ed56-46e5-8853-16552158112b

La réserve naturelle Baie-des-Brises se trouve au sud-ouest de votre site à l'étude.

Je vous souhaite une bonne journée !

Line Asselin
Conseillère – Cours d'eau et ressources naturelles

MRC de BEAUHARNOIS—SALABERRY

2, rue Ellice, Beauharnois (Québec) J6N 1W6
450 225-0870 (244) l.asselin@mrcbhs.ca mrcbhs.ca

De : MRC de Beauharnois-Salaberry <info@mrcbhs.ca>
Envoyé : 9 mars 2022 16:24
À : Diane Auberson-Lavoie <daubersonlavoie@evolutionenvironnement.ca>
Cc : Line Asselin <l.asselin@mrcbhs.ca>; Jean-Francois Filiatrault <geomatique@mrcbhs.ca>
Objet : RE: DI MRC - Projet 2021-301 St-Stanislas

Bonjour,

Votre courriel a été redirigé au service responsable en lien avec votre demande.

Je vous souhaite une belle journée,

Veuillez prendre note de ma nouvelle adresse courriel.

Sophie Pilotte

Adjointe à la réception,
au soutien logistique et administratif

MRC de BEAUHARNOIS—SALABERRY

2, rue Ellice, Beauharnois (Québec) J6N 1W6

450 225-0870 (221) s.pilotte@mrcbhs.ca mrcbhs.ca

De : Diane Auberson-Lavoie <daubersonlavoie@evolutionenvironnement.ca>
Envoyé : 9 mars 2022 12:06
À : MRC de Beauharnois-Salaberry <info@mrcbhs.ca>
Objet : DI MRC - Projet 2021-301 St-Stanislas

Bonjour,

Dans le cadre d'une caractérisation sur le lot 5 124 026 localisé à Saint-Stanislas-de-Kostka, nous aimerions savoir s'il est possible d'avoir accès à la cartographie des cours d'eau, des zones inondables et des milieux humides à proximité de cette zone.
Le centre approximatif de la zone d'étude est :

Centroïde :
Latitude, Longitude : 45.212479, -74.153269

Merci beaucoup et bonne journée!

Diane Auberson-Lavoie, Biol. M. Sc.
Biologiste I 514 772-7544
Évolution Environnement inc.
58, rue de Brésoles, bureau 2
Montréal, H2Y 1V5
daubersonlavoie@evolutionenvironnement.ca

004041
015953
015978
5 124 080
5 124 026
5 123 958
Chemin du Canal
Chemin du Canal
Chemin du Canal
Avenue des Villas

ANNEXE C. CDPNQ – FLORE & FAUNE

Québec

Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec
Depuis 1988

2021-301_CDPNQ_8km

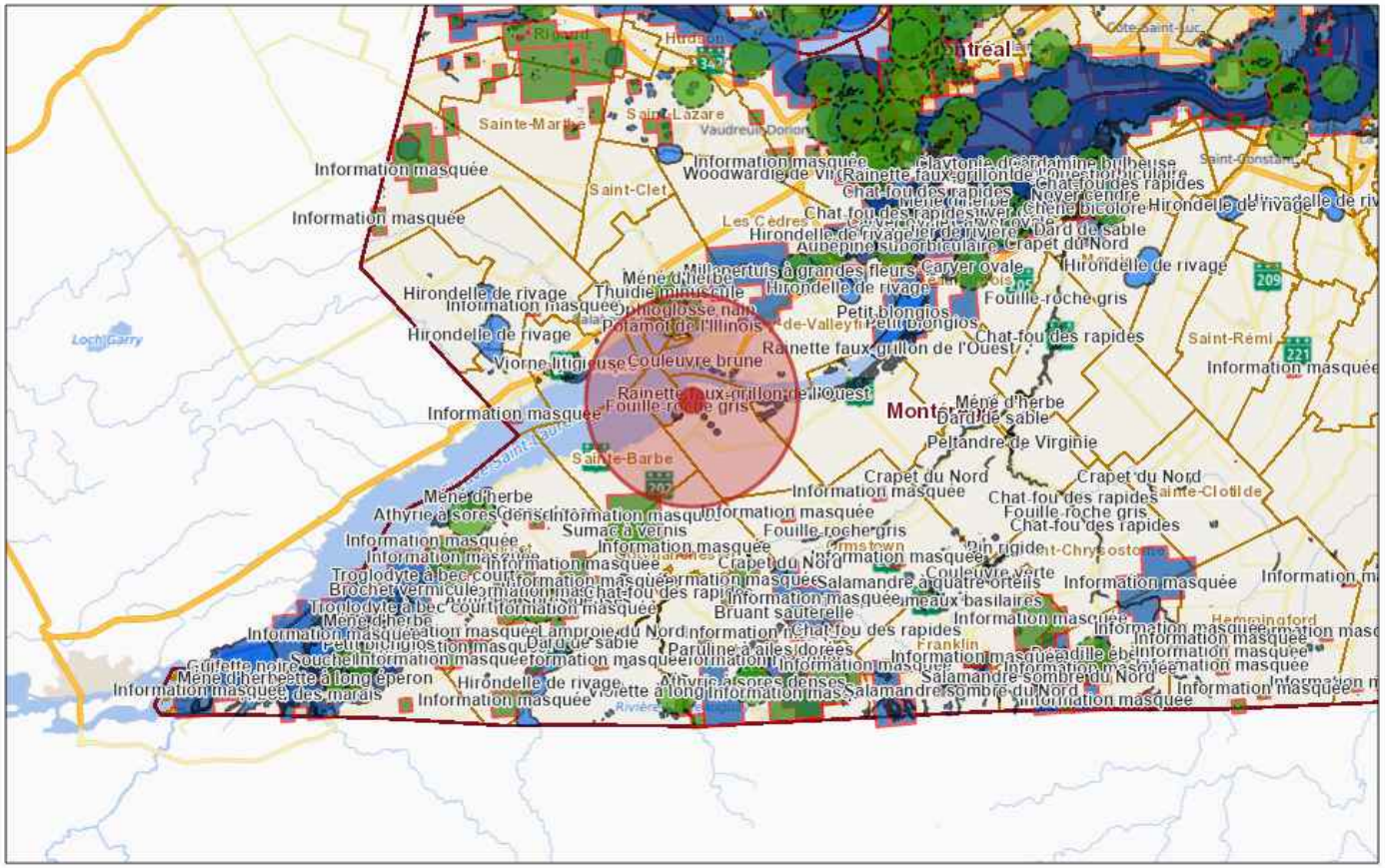

09/03/2022, 11:22:42

Occurrences floristiques

- Occurrences floristiques menacées ou vulnérables
- Occurrences floristiques menacées ou vulnérables
- Occurrences floristiques susceptibles
- Occurrences floristiques masquées

Occurrences floristiques

No occurrence	No d'élément	Règne	Statut au Québec	Nom latin	Nom français	Nom anglais	Précision	Latitude	Longitude	Statut canadien COSEPAC	Statut canadien LEP
4 288	3 040	Plantes	Susceptible	Borodinia laevigata	Arabette lisse	Smooth Rockcress	S (Seconde, 150 m)	45,2722796191	-74,1715901122	X (Aucun)	X (Aucun)
4 292	3 040	Plantes	Susceptible	Borodinia laevigata	Arabette lisse	Smooth Rockcress	S (Seconde, 150 m)	45,2810645283	-74,174142134	X (Aucun)	X (Aucun)
4 291	3 040	Plantes	Susceptible	Borodinia laevigata	Arabette lisse	Smooth Rockcress	S (Seconde, 150 m)	45,2754718761	-74,1731161375	X (Aucun)	X (Aucun)
4 280	3 040	Plantes	Susceptible	Borodinia laevigata	Arabette lisse	Smooth Rockcress	S (Seconde, 150 m)	45,2741	-74,18563	X (Aucun)	X (Aucun)
16 481	3 040	Plantes	Susceptible	Borodinia laevigata	Arabette lisse	Smooth Rockcress	S (Seconde, 150 m)	45,2652139138	-74,1777760785	X (Aucun)	X (Aucun)
16 480	3 040	Plantes	Susceptible	Borodinia laevigata	Arabette lisse	Smooth Rockcress	S (Seconde, 150 m)	45,2816166667	-74,1788833333	X (Aucun)	X (Aucun)
5 864	4 405	Plantes	Susceptible	Crataegus crus-galli var. crus-galli	Aubépine ergot-de-coq	Cockspur Hawthorn	M (Minute, 1500 m)	45,269157431	-74,1735469987	X (Aucun)	X (Aucun)
18 545	4 425	Plantes	Susceptible	Crataegus suborbiculata	Aubépine suborbiculaire	Caughnawaga Hawthorn	M (Minute, 1500 m)	45,2714035525	-74,1736191498	X (Aucun)	X (Aucun)
4 198	2 949	Plantes	Susceptible	Alnus serrulata	Aulne tendre	Brookside Alder	S (Seconde, 150 m)	45,2727131037	-74,1692669678	X (Aucun)	X (Aucun)
10 790	3 242	Plantes	Susceptible	Cerastium nutans var. nutans	Céraiste penché	Nodding Chickweed	S (Seconde, 150 m)	45,27183677	-74,169694124	X (Aucun)	X (Aucun)
5 648	4 207	Plantes	Susceptible	Claytonia virginica	Claytonie de Virginie	Narrowleaf Springbeauty	S (Seconde, 150 m)	45,272007721	-74,174978301	X (Aucun)	X (Aucun)
5 277	3 962	Plantes	Vulnérable	Floerkea proserpinacoides	Floerkée fausse-proserpinie	False Mermaid Weed	S (Seconde, 150 m)	45,266282117	-74,178926245	NEP (Non en péril)	X (Aucun)
16 794	3 098	Plantes	Susceptible	Descurainia pinnata subsp. brachycarpa	Moutarde-tanaisie verte	Short-fruit Tansy Mustard	S (Seconde, 150 m)	45,2687605656	-74,1758035981	X (Aucun)	X (Aucun)
22 817	6 384	Plantes	Susceptible	Ophioglossum pusillum	Ophioglosse nain	Northern Adder's-tongue	M (Minute, 1500 m)	45,2715220148	-74,1604816907	X (Aucun)	X (Aucun)
4 194	2 946	Plantes	Menacée	Podophyllum peltatum	Podophylle pelté	Mayapple	S (Seconde, 150 m)	45,2723050624	-74,1854061904	X (Aucun)	X (Aucun)
8 909	6 197	Plantes	Susceptible	Potamogeton illinoensis	Potamot de l'Illinois	Illinois Pondweed	S (Seconde, 150 m)	45,2591269223	-74,1597560086	X (Aucun)	X (Aucun)

51 300	2 255	Plantes	Susceptible	Pelekium minutulum	Thuidie minuscule	Tiny Cedar Moss	M (Minute, 1500 m)	45,2833302724	-74,1750000229	X (Aucun)	X (Aucun)

Rang G (global)	Rang N (national)	Rang S (provincial)	Groupe taxonomique	Nombre total d'occurrences	Statut au Québec recommandé	Statut hydrique	Fiche de l'espèce	Version
G5	N5	S3	Vasculaires	9	Susceptible		Non disponible	10/2/2022
G5	N5	S3	Vasculaires	9	Susceptible		Non disponible	10/2/2022
G5	N5	S3	Vasculaires	9	Susceptible		Non disponible	10/2/2022
G5	N5	S3	Vasculaires	9	Susceptible		Non disponible	10/2/2022
G5	N5	S3	Vasculaires	9	Susceptible		Non disponible	10/2/2022
G5	N5	S3	Vasculaires	9	Susceptible		Non disponible	10/2/2022
G5T5	NNR	S1	Vasculaires	1	Menacée (recommandé)	FACT	Non disponible	10/2/2022
G3?	N2	S2	Vasculaires	17	Susceptible	FACT	Non disponible	10/2/2022
G5	N3	S2	Vasculaires	9	Susceptible	FACH	Non disponible	10/2/2022
G5T5?	N5	S2	Vasculaires	5	Susceptible	FAC	Non disponible	10/2/2022
G5	NNR	S2	Vasculaires	24	Susceptible	FAC	Non disponible	10/2/2022
G5	N4	S3	Vasculaires	12	Vulnérable	FAC	https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especes/floerkee/floerkeeFausseProserpoinie.pdf	10/2/2022
G5T5	N5	S2	Vasculaires	2	Susceptible		Non disponible	10/2/2022
G5	N4N5	S1	Vasculaires	4	Susceptible	FACH	Non disponible	10/2/2022
G5	N5	S2	Vasculaires	7	Menacée	FACT	https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especes/podophylle/podophyllePelte.pdf	10/2/2022
G5	NNR	S2	Vasculaires	0	Susceptible	OBL	Non disponible	10/2/2022
G5	N2N3	S1	Invasculaires	3				10/2/2022

Occurrences floristiques masquées

No occurrence	Règne	Nom français	Version	Commentaire	Demande d'information
4 983	Plantes	Information masquée	10/2/2022	Les données pour cette occurrence peuvent être rendues disponibles sur demande.	https://www.quebec.ca/gouvernement/gouvernement-ouvert/transparence-performance/indicateurs-statistiques/donnees-especes-situation-precaire#c123048
7 575	Plantes	Information masquée	10/2/2022	Les données pour cette occurrence peuvent être rendues disponibles sur demande.	https://www.quebec.ca/gouvernement/gouvernement-ouvert/transparence-performance/indicateurs-statistiques/donnees-especes-situation-precaire#c123048
14 382	Plantes	Information masquée	10/2/2022	Les données pour cette occurrence peuvent être rendues disponibles sur demande.	https://www.quebec.ca/gouvernement/gouvernement-ouvert/transparence-performance/indicateurs-statistiques/donnees-especes-situation-precaire#c123048
16 482	Plantes	Information masquée	10/2/2022	Les données pour cette occurrence peuvent être rendues disponibles sur demande.	https://www.quebec.ca/gouvernement/gouvernement-ouvert/transparence-performance/indicateurs-statistiques/donnees-especes-situation-precaire#c123048
16 483	Plantes	Information masquée	10/2/2022	Les données pour cette occurrence peuvent être rendues disponibles sur demande.	https://www.quebec.ca/gouvernement/gouvernement-ouvert/transparence-performance/indicateurs-statistiques/donnees-especes-situation-precaire#c123048

Occurrences fauniques

No occurrence	No d'élément	Règne	Statut au Québec	Nom latin	Nom français	Nom anglais	Type d'occurrence	Précision	Latitude	Longitude	Statut canadien COSEPAC
11 242	551	Animaux	Susceptible	Esox americanus vermiculatus	Brochet vermiculé	Grass Pickerel	Sans objet	M (Minute, 1500 m)	45,2680594553	-74,176664962	P (Préoccupante)
11 319	592	Animaux	Susceptible	Noturus flavus	Chat-fou des rapides	Stonecat	Sans objet	S (Seconde, 150 m)	45,2874884018	-74,1717204356	X (Aucun)
11 454	845	Animaux	Susceptible	Storeria dekayi	Couleuvre brune	Dekay's Brownsnake	Sans objet	S (Seconde, 150 m)	45,2695979719	-74,1759920299	NEP (Non en péril)
11 452	845	Animaux	Susceptible	Storeria dekayi	Couleuvre brune	Dekay's Brownsnake	Sans objet	S (Seconde, 150 m)	45,2727370561	-74,1858017576	NEP (Non en péril)
15 148	845	Animaux	Susceptible	Storeria dekayi	Couleuvre brune	Dekay's Brownsnake	Sans objet	S (Seconde, 150 m)	45,234731924	-74,1345481405	NEP (Non en péril)
11 458	845	Animaux	Susceptible	Storeria dekayi	Couleuvre brune	Dekay's Brownsnake	Sans objet	S (Seconde, 150 m)	45,2789590473	-74,1657644995	NEP (Non en péril)
24 203	845	Animaux	Susceptible	Storeria dekayi	Couleuvre brune	Dekay's Brownsnake	Sans objet	S (Seconde, 150 m)	45,2305277847	-74,0675277779	NEP (Non en péril)
15 900	132	Animaux	Vulnérable	Falco peregrinus	Faucon pèlerin	Peregrine falcon	Site de reproduction	S (Seconde, 150 m)	45,22591	-74,11553	X (Aucun)
23 423	132	Animaux	Vulnérable	Falco peregrinus	Faucon pèlerin	Peregrine falcon	Site de reproduction	S (Seconde, 150 m)	45,186006035	-74,0624832247	X (Aucun)
20 010	646	Animaux	Vulnérable	Percina copelandi	Fouille-roche gris	Channel Darter	Sans objet	S (Seconde, 150 m)	45,2065784123	-74,1672857079	P (Préoccupante)
21 528	275	Animaux	Susceptible	Chaetura pelagica	Martinet ramoneur	Chimney Swift	Aire de concentration	S (Seconde, 150 m)	45,1787494649	-74,1301704801	M (Menacée)
21 258	275	Animaux	Susceptible	Chaetura pelagica	Martinet ramoneur	Chimney Swift	Aire de concentration	S (Seconde, 150 m)	45,2554001792	-74,136780559	M (Menacée)
18 154	46	Animaux	Vulnérable	Ixobrychus exilis	Petit blongios	Least Bittern	Site de reproduction	S (Seconde, 150 m)	45,2153962116	-74,1201392692	M (Menacée)
16 392	13	Animaux	Vulnérable	Pseudacris triseriata	Rainette faux-grillon de l'Ouest	Western Chorus Frog	Sans objet	S (Seconde, 150 m)	45,213688616	-74,060888887	M (Menacée)
16 388	13	Animaux	Vulnérable	Pseudacris triseriata	Rainette faux-grillon de l'Ouest	Western Chorus Frog	Sans objet	S (Seconde, 150 m)	45,1958333202	-74,1349996736	M (Menacée)
79 290	13	Animaux	Vulnérable	Pseudacris triseriata	Rainette faux-grillon de l'Ouest	Western Chorus Frog	Sans objet	S (Seconde, 150 m)	45,2013888857	-74,1413887257	M (Menacée)

16 391	13	Animaux	Vulnérable	Pseudacris triseriata	Rainette faux-grillon de l'Ouest	Western Chorus Frog	Sans objet	S (Seconde, 150 m)	45,217530024	-74,149999867	M (Menacée)
16 393	13	Animaux	Vulnérable	Pseudacris triseriata	Rainette faux-grillon de l'Ouest	Western Chorus Frog	Sans objet	S (Seconde, 150 m)	45,2139038859	-74,1047893673	M (Menacée)
16 389	13	Animaux	Vulnérable	Pseudacris triseriata	Rainette faux-grillon de l'Ouest	Western Chorus Frog	Sans objet	S (Seconde, 150 m)	45,2061110979	-74,146944118	M (Menacée)
16 384	13	Animaux	Vulnérable	Pseudacris triseriata	Rainette faux-grillon de l'Ouest	Western Chorus Frog	Sans objet	S (Seconde, 150 m)	45,191111098	-74,1291663405	M (Menacée)
16 390	13	Animaux	Vulnérable	Pseudacris triseriata	Rainette faux-grillon de l'Ouest	Western Chorus Frog	Sans objet	S (Seconde, 150 m)	45,2130276756	-74,1624267715	M (Menacée)
21 960	233	Animaux	Menacée	Hydroprogne caspia	Sterne caspienne	Caspian Tern	Site de reproduction	S (Seconde, 150 m)	45,2595205298	-74,1646545529	NEP (Non en péril)

Statut canadien LEP	Rang G (global)	Rang N (national)	Rang S (provincial)	Groupe taxonomique	Nombre total d'occurrences	Statut au Québec recommandé	Fiche de l'espèce	Version
P (Préoccupante)	G5T5	N3	S2	Vertébrés	1	Non disponible	https://www3.mffp.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/fiche.asp?noEsp=13&_ga	10/2/2022
X (Aucun)	G5	N5	S3	Vertébrés	54	Non disponible	Non disponible	10/2/2022
X (Aucun)	G5	N5	S2	Vertébrés	154	Non disponible	https://www3.mffp.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/fiche.asp?noEsp=69&_ga	10/2/2022
X (Aucun)	G5	N5	S2	Vertébrés	154	Non disponible	https://www3.mffp.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/fiche.asp?noEsp=69&_ga	10/2/2022
X (Aucun)	G5	N5	S2	Vertébrés	154	Non disponible	https://www3.mffp.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/fiche.asp?noEsp=69&_ga	10/2/2022
X (Aucun)	G5	N5	S2	Vertébrés	154	Non disponible	https://www3.mffp.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/fiche.asp?noEsp=69&_ga	10/2/2022
X (Aucun)	G5	N5	S2	Vertébrés	154	Non disponible	https://www3.mffp.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/fiche.asp?noEsp=69&_ga	10/2/2022
X (Aucun)	G4	N3N4B,N2N,N3N4M	S4B	Vertébrés	344	Non disponible	https://www3.mffp.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/fiche.asp?noEsp=35&_ga	10/2/2022
X (Aucun)	G4	N3N4B,N2N,N3N4M	S4B	Vertébrés	344	Non disponible	https://www3.mffp.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/fiche.asp?noEsp=35&_ga	10/2/2022

P (Préoccupante)	G4	N3	S3	Vertébrés	73	Non disponible	https://www3.mffp.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/fiche.asp?noEsp=18&_ga	10/2/2022
M (Menacée)	G5	N3B,N3M	S2B	Vertébrés	229	Non disponible	Non disponible	10/2/2022
M (Menacée)	G5	N3B,N3M	S2B	Vertébrés	229	Non disponible	Non disponible	10/2/2022
M (Menacée)	G5	N3B,N3M	S2B	Vertébrés	99	Non disponible	https://www3.mffp.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/fiche.asp?noEsp=38&_ga	10/2/2022
M (Menacée)	G5TNR	N4	S2	Vertébrés	93	Non disponible	https://www3.mffp.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/fiche.asp?noEsp=2&_ga	10/2/2022
M (Menacée)	G5TNR	N4	S2	Vertébrés	93	Non disponible	https://www3.mffp.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/fiche.asp?noEsp=2&_ga	10/2/2022
M (Menacée)	G5TNR	N4	S2	Vertébrés	93	Non disponible	https://www3.mffp.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/fiche.asp?noEsp=2&_ga	10/2/2022
M (Menacée)	G5TNR	N4	S2	Vertébrés	93	Non disponible	https://www3.mffp.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/fiche.asp?noEsp=2&_ga	10/2/2022
M (Menacée)	G5TNR	N4	S2	Vertébrés	93	Non disponible	https://www3.mffp.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/fiche.asp?noEsp=2&_ga	10/2/2022
M (Menacée)	G5TNR	N4	S2	Vertébrés	93	Non disponible	https://www3.mffp.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/fiche.asp?noEsp=2&_ga	10/2/2022
M (Menacée)	G5TNR	N4	S2	Vertébrés	93	Non disponible	https://www3.mffp.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/fiche.asp?noEsp=2&_ga	10/2/2022
M (Menacée)	G5TNR	N4	S2	Vertébrés	93	Non disponible	https://www3.mffp.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/fiche.asp?noEsp=2&_ga	10/2/2022

M (Menacée)	G5TNR	N4	S2	Vertébrés	93	Non disponible	https://www3.mffp.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/fiche.asp?noEsp=2&_ga	10/2/2022
X (Aucun)	G5	N3B,N3M	S1B	Vertébrés	7	Non disponible	https://www3.mffp.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/fiche.asp?noEsp=42&_ga	10/2/2022

Occurrences fauniques masquées

No occurrence	Règne	Nom français	Version	Commentaire	Demande d'information
20 727	Animaux	Information masquée	10/2/2022	Les données pour cette occurrence peuvent être rendues disponibles sur demande.	https://www.quebec.ca/gouvernement/gouvernement-ouvert/transparence-performance/indicateurs-statistiques/donnees-especes-situation-precaire#c123048

Cette requête ne doit pas être considérée comme étant définitive et ne se substitut pas à une demande au CDPNQ en cas de présence d'une ou de plusieurs occurrences masquée(s) d'espèce(s) menacée(s), vulnérable(s) ou susceptible(s) de l'être, à l'établissement d'une liste d'espèces et de la cartographie d'habitats potentiels ou encore, aux inventaires requis. CDPNQ (2022)

ANNEXE D. PHOTOGRAPHIES

Photo 1. Milieu humide MH01 – Aulnaie

Photo 2. Milieu humide MH02 – Roselière

Photo 3. Milieu humide MH03 – Cédrière

Photo 4. Milieu terrestre MT01 – Forêt feuillue

Photo 5. Milieu terrestre MT02 – Forêt mixte

Photo 6. Milieu terrestre MT03 – Friche herbacée